

## Leasing de biens d'investissement

Nous proposons des formules de leasing de biens d'investissement en partenariat avec la Banque cantonale zurichoise (ZKB). Ce type de crédit vous permet de ménager vos liquidités et donc de garder une certaine flexibilité financière. Ainsi, vous pourrez acquérir, à des conditions avantageuses, des biens indispensables aux activités de votre entreprise tels que des machines, des véhicules, des appareils et des équipements.

### Vos avantages

- Flexibilité dans l'utilisation des liquidités
- Planification des coûts liés au crédit
- Coûts moins élevés que ceux liés à un crédit « en blanc »
- Investissements importants à tout moment

### Étendue des prestations

#### Généralités

**Comment ça fonctionne** Un leasing ménage vos liquidités, car vous ne devez pas immobiliser un capital élevé en vue d'acquérir des machines, des véhicules, des appareils ou des équipements, puisque leur financement se fait entièrement au travers de fonds étrangers. L'objet du leasing servant de gage, ce type de crédit est, de ce fait, plus avantageux qu'un crédit « en blanc ».

De plus, il est possible, en tout temps et immédiatement, d'investir dans d'autres biens, quelles que soient vos liquidités. Le taux du leasing est invariable sur toute la durée du crédit, ce qui vous permet de prévoir facilement les coûts liés au crédit.

En recourant à un leasing de biens d'investissement, vous pouvez investir dans des équipements à la pointe de la technologie et garder des fonds que vous pourrez affecter à la recherche et au développement. De cette manière, vous renforcerez votre position sur le marché.

#### Conditions

<b>Objet du leasing</b>	Tous les types de biens mobiliers d'investissement
<b>Montant minimum</b>	CHF 50 000.–
<b>Durée du leasing</b>	En général de 24 à 72 mois La durée du leasing tient compte de la durée de vie de l'objet.
<b>Amortissement</b>	Calculé sur la base d'une valeur résiduelle de 0,5 % à 2 % du prix d'acquisition
<b>Mode de paiement</b>	À l'avance, tranches mensuelles, trimestrielles, semestrielles ou saisonnières
<b>Délai de résiliation</b>	En principe pas résiliable Une résiliation anticipée de contrat est cependant possible contre versement d'une indemnité pour résiliation anticipée.
<b>Conditions</b>	Objet pas encore payé

### Nous prenons volontiers le temps nécessaire pour vous conseiller

Nos coachs financiers répondent à toutes vos questions et se font un plaisir de vous inviter à un entretien personnel. Convenez d'un rendez-vous en ligne à l'adresse [bcbe.ch/entretien-conseil](https://www.bcbe.ch/entretien-conseil)